



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix sept mars, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : 08/03/2022

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 8

Mesdames BACHELET Nathalie, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence.

Messieurs NEVERS Eric, NOTTIN Jean-Pierre, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Étaient excusés : CROISIER Eric, CHERVIER Daniel

Excusés : 2 Procurations : 2 Votants : 10

Secrétaire de séance : Monsieur Alain VERNIOL

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

Monsieur le Maire remercie la presse et les conseillers municipaux de leur présence.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

- 1) **Délibération Compte Gestion Mairie**
- 2) **Délibération Compte Administratif Mairie**
- 3) **Délibération Affectation du résultat Mairie**
- 4) **Délibération Budget Primitif Marie**
- 5) **Taux de fiscalité directe locale + Coefficient correcteur Taxe Foncière**
- 6) **Fond solidarité logement**
- 7) **Délibération Secours Populaire + Collecte Ukraine + Accueil**
- 8) **Délibération Subvention APEELA Marcigny**
- 9) **RPI et frais de scolarité**
- 10) **Délibération Adjoint Technique**
- 11) **Délibération Covage Fibre**
- 12) **Travaux Logements communaux**
- 13) **Maison association et travaux : sols poutres + devis bailly**
- 14) **Toiture église / réception de chantier + Sacristie**

Questions diverses :

- Adressage et fichier élection : remerciements + tableau législatives
- Archives déménagées + livraison étagères
- Adresse mail wanadoo hs nouvelle en cours de création
- Négociation prêt bancaire
- Fondation patrimoine
- Fleurissement

1. Délibération Compte Administratif Mairie

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 de la commune d'ARTAIX :

Résultat de fonctionnement 2021 (a)	+ 73 055.13 €
Résultat de fonctionnement 2020 reportés (b)	88 149.05 €
Excédent de Fonctionnement cumulé 2021 (a+b)	161 204.18 €
Résultat d'Investissement 2021 (c)	- 18 339.44 €
Résultat d'Investissement 2020 reportés (d)	- 48 959.78 €
Reste à réaliser d'Investissement 2021 (e)	10 352.00 €
Déficit d'Investissement cumulé 2021 (c+d+e)	- 56 947.22 €
EXCEDENT GLOBAL AU 31 Décembre 2021	+ 104 256.96 €

Après s'être retiré de la salle du conseil, Monsieur le Maire laisse au premier adjoint, la présidence de la séance. Le premier adjoint soumet le compte administratif communal au vote du conseil. Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

(La délibération porte la référence D2022-10)

2. Délibération Compte Gestion Mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable.

Ces comptes présentent les mêmes mouvements que ceux constatés aux comptes administratifs 2021 du budget communal - tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que le compte de tiers, l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

(La délibération porte la référence D2022-11)

3. Délibération Affectation du résultat Mairie

Suite au vote du compte administratif 2021 lors, le conseil municipal vote à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 161 204.18 € de la façon suivante :

Report en fonctionnement (R002)	104 256.96
Réserves en Investissement au compte 1068	<u>56 947.22</u>
Total	161 204.18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat pour l'exercice 2021.

(La délibération porte la référence D2022-12)

4. Délibération Budget Primitif Marie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 375 786.96 €

Section d'Investissement : 235 584.95 €




(La délibération porte la référence D2022-13)

5. Taux de fiscalité directe locale 2022

Monsieur le Maire informe ses conseillers d'une réforme fiscale importante. En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été transférée aux communes dès 2021.

Le Maire rappelle que le taux d'imposition sur le foncier bâti a été augmenté l'année dernière. Il rappelle également qu'il s'est engagé à rabaisser le taux si l'enveloppe budgétaire le permet.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal de la commune d'Artaix fixe les taux d'imposition comme suit :

-  Foncier bâti : 36.32 %
-  Foncier non bâti : 48,71 %
-  Cotisation foncière des entreprises : 20.84 %

(La délibération porte la référence D2022-14)

6. Fond solidarité logement

Monsieur le Maire informe ses conseillers d'un courrier du Président André ACCARY relatif à la demande de participation au financement du Fonds de Solidarité logement (FSL) pour l'année 2022.

La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Le FSL permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1^{er} loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou de prendre en charge, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau.

Ce fonds peut être alimenté par les communes qui le souhaitent à raison de 0.35 € par habitant. La population municipale d'Artaix étant de 331 habitants, la participation serait de 115.85 euros (331*0.35).

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal :

Accepte de participer au FSL et de verser la somme de 115.85 euros.

(La délibération porte la référence D2022-15)

7. Secours Populaire

Le maire fait part au conseil qu'une demande de subvention émanant de la croix rouge dans le cadre du soutien à la population Ukrainienne a été envoyé à la mairie.

Le maire rappelle que ce type de demandes risquent de se multiplier dans les semaines / mois à venir. Concluant que la municipalité ne pourra répondre favorablement à tout le monde.

Après échanges, et à l'unanimité le conseil décide de pas accorder d'aide financière.

8. Délibération Subvention APEELA Marcigny

Une demande de subvention pour deux voyages scolaires pour l'école Lucie Aubrac est parvenue en Mairie. Le maire rappelle que le conseil a déjà délibéré pour ces deux voyages.

Après échanges, et à l'unanimité le conseil décide de pas accorder d'aide financière.

9. RPI et frais de scolarité

Mme Gonnard présente le compte rendu de la dernière réunion pour le RPI de Marcigny.

Les frais de scolarité annoncés sont de plus de 1600€.

Ce budget parait inconcevable pour la taille d'une commune comme Artaix dont la dotation globale par habitant est bien plus faible qu'à Marcigny.

Après échanges, et à l'unanimité le conseil décide rejoindre le RPI de Melay

(La délibération porte la référence D2022-16)

10. Délibération Adjoint Technique

Dans le cadre du contrat de M. Aumenier une délibération doit être prise pour la reconduction du contrat de travail qui prend fin le 7 juillet 2022 et qui est réputé comme non reconductible sans délibération du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents de ne pas reconduire le contrat de M. Aumenier.

(La délibération porte la référence D2022-17)

11. Délibération Covage Fibre

L'entreprise Covage qui a en charge le déploiement de la fibre sur le secteur à fait parvenir une convention soumise à délibération pour autoriser les travaux dans les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la signature de la convention de déploiement de la fibre.

(La délibération porte la référence D2022-18)

12. Travaux Logements communaux

A la suite des visites de logements communaux, M. le maire tient à rappeler que si certains travaux sont à la charge du propriétaires, nombre sont ceux à la charge du locataire. Si l'état des lieux des logements à la sortie fait état de manquements, une retenue sur caution est alors appliquée.

13. Future Mairie : sols poutres + devis bailly

Les travaux de finition se poursuivent, toutefois le devis des établissements Bailly n'a pas été fourni.

M. le Maire indique que le déménagement aura lieu dans la semaine du 18 au 22 juillet 2022. Il appelle les conseillers à noter la date et de se rendre autant que possible disponibles pour participer au déménagement. En plus des moyens humains, des moyens matériels seront les bienvenus.

A ce sujet, M. Le maire indique qu'un administré a fait parvenir un courrier à son intention, et relate l'agacement de certains administrés, au sujet de l'annonce du déménagement de la mairie.

S'il comprend les interrogations et les inquiétudes, il rappelle que sa porte est ouverte pour échanger avec chacun d'entre eux.

De plus s'il admet que la situation sanitaire limite les possibilité d'échange et d'information directe, il tient à souligner que cette décision fait suite à un problème de confidentialité dans l'usage quotidien des locaux actuels. Si les affaires communales sont réputées publiques, la gestion des affaires des administrés fait appel à la plus grande discrétion possible qui n'est actuellement pas garantie dans les locaux actuels.

Concernant les aides financières reçues pour la réhabilitation des locaux, il rappelle que celles-ci ont été attribuées dans le cadre de l'aménagement des logements à vocation locative.

14. Toiture église / réception de chantier + Sacristie

Les travaux de la toiture sont terminés et il est nécessaire de procéder à la réception des travaux au plus vite car il faut effectuer les demandes de subventions.

M. le maire présente le devis de la société Bodet pour la mise en conformité de l'accès au clocher qui est dangereux. Le devis s'élève à 2377,80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le devis de la société Bodet.

(La délibération porte la référence D2022-19)

A la suite de cette délibération, M. Le maire fait part des travaux qui sont demandé par l'équipe paroissiale concernant l'église. Il est demandé de réparer le plafond de la sacristie.

Il indique donc qu'après les travaux de mise aux normes de l'accès au clocher, et de réparation du chauffage, aucuns travaux ne sont à ce jour prévu au budget 2022.

Questions diverses

- Adressage et fichier élection : le changement d'adressage est terminé.
Pour la campagne des législatives il est décidé de prendre le même planning des permanences pour les jours de scrutin.
- Les archives sont déménagées et les étagères livrées
- L'adresse mail wanadoo de la mairie rencontre des problèmes liés à l'hébergeur wanadoo, la nouvelle adresse liée au nom de domaine est en cours de création
- Négociation prêt bancaire : une prochaine négociation du prêt bancaire contracté en 2013 est prévue, en effet les taux ont considérablement baissé depuis la contractualisation du prêt la négociation des taux permettra une économie sensible pour la fin du créancier.
- Fondation patrimoine Mme Paquelin a reçu un courrier qu'elle transmet de ce pas à la secrétaire
- Fleurissement : il est proposé de faire un fleurissement aux des couleurs du drapeau Ukrainien en marque de soutien. Mme Bachelet se rapprochera de l'employé communal pour cette action

- Le prochain conseil municipal est fixé au 21 avril à 20h.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire, ERIC NEVERS

CM du 17 mars 2022

Nathalie	BACHELET	
Daniel	CHERVIER	Excusé
Eric	CROISIER	Excusé
Catherine	GONNARD	
Sabine	HILT	
Eric	NEVERS	
Jean Pierre	NOTTIN	
Clémence	PAQUELIN	
Bruno	SABOT	
Alain	VERNIOL	